



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

-Un protocole amiable de résiliation de bail avec Locaposte, concernant un immeuble de 761 m² rue de la grave à Jonzac, prenant effet au 30 juin 2022.

-Un bail commercial avec La Poste, pour un immeuble de 761 m² rue de la grave à Jonzac. Ce bail débute le 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 9 ans. Le montant annuel du loyer est de 46.144 €.

Fait à Jonzac,

Le 08 JUIN 2022

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex**